

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. ANNÉE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

ANNÉE 12s. 6a.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 27 Novembre 1848.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

## LE COMMUNISME et le Socialisme.

SIMPLE DIALOGUE.

LE PÈRE THOMAS, vieux cultivateur;  
PIERRE, son petit-fils.

Le père Thomas.—Te voilà revenu de la ville, Pierre !... Eh bien ! quoi de nouveau ?

Pierre. Ah ! dam ! mon grand-père... j'ai été dans un endroit où il se disait de fameuses choses, allez. On m'a conduit dans un club.

Le père Thomas. Un club... Ah ! oui... quand j'avais vingt ans comme toi, il y en avait aussi des clubs !... Et ils faisaient de belle besogne !

Pierre. On était là une foule de monde, dans une salle... qu'on s'y étouffait. Il y a un particulier qui est monté à la tribune... comme on dit, une espèce de chaire à prêcher. C'est un homme qui a la langue bien pendue ! D'abord, il nous a parlé de socialisme.

Le père Thomas. Le socialisme ?

Pierre. Comme quoi tout doit être en commun... comme quoi tous les hommes généralement ne doivent former qu'une seule famille, qu'une grande association.

Le père Thomas. Oui, c'est ça ; le communisme. J'ai entendu parler de cette invention-là, *Socialisme* ou *communisme*, c'est exactement la même denrée... Seulement, on met une autre étiquette sur le sac, voilà tout. Et, qu'est-ce qu'il te disait encore, ton particulier ?

Pierre. Il disait que la famille est une chimère, que la propriété est un vol.

Le père Thomas. La famille, une chimère ! la propriété, un vol ! A ce compte nous sommes donc des voleurs, nous autres qui possédons une maison, un champ, acquis par le travail de toute notre vie ?

Pierre. Dam !... Ça ma bien paru un peu étonnant.

Le père Thomas. Ce champ, cette maison, n'est-ce pas à toi qu'ils doivent revenir, après moi, après ton père ?

Pierre. Dam ! grand-père... je l'avais toujours cru comme ça.

Le père Thomas. Toi-même, quand tu seras établi, quand tu auras une femme, des enfants, est-ce que tu te sentirais le même cœur à l'ouvrage, si tu n'avais pas cette idée que tu travailles pour eux ?

Pierre. Il me semble bien que non grand-père.

Le père Thomas. Suppose un moment les doctrines socialistes ou communistes mises en pratique. Voilà donc l'homme honnête, laborieux, qui se fatiguera pour nourrir le mauvais sujet, le fainéant ; voilà le maladroît placé sur la même ligne que le plus habile. Les jodes du bon père de famille, qui fait de son ménage son petit monde, qui est heureux de rapporter chez lui le fruit de ses sueurs, les voilà supprimées, anéanties !... La société n'est plus qu'une grande gamelle où tout le monde mangera en commun, même ceux qui n'auront rien apporté pour faire la soupe !

Pierre. Il est bien vrai que ça ne se peut pas être juste.

Le père Thomas. Dès lors, tout serait triste, tout serait mort. Autant vaudrait la prison, le bagne ! Comme il n'y aurait plus d'émulation pour personne, l'agriculture, les arts, l'industrie, rien ne serait de progrès, tout dépenaill, et le monde irait à reculons.

Pierre. C'est pourtant vrai !

Le père Thomas. Il n'y a pas besoin, mon

garçon, d'être bien malin pour voir ça : il suffit d'avoir un peu de bon sens.

Pierre. Oui ; mais les riches ?... comme on a dit dans le club... Est-ce que c'est juste qu'il y ait des riches et des pauvres ?... Est-ce que tout le monde ne doit pas être égal ?

Le père Thomas. Mon garçon, vois-tu bien, il y a quelqu'un qui en savait un peu plus que tous les parleurs des clubs, et qui n'a prêché, il y a déjà bien longtemps, la véritable égalité. Celui-là, c'est Jésus-Christ. C'est lui qui a enseigné que devant Dieu le plus riche et le plus grand n'est pas davantage que le plus pauvre et le plus petit ; cette égalité-là, l'égalité chrétienne, est la seule possible. D'ailleurs, est-ce qu'une grande fortune, bien employée, ne fait pas vivre une quantité de bras ? Le château, l'hôtel que l'on bâtit, ne donnent-ils pas de l'ouvrage à des sculpteurs, à des peintres, à des doreurs ? Est-ce que les carrossiers seraient des voitures, s'il n'y avait personne pour monter dedans ? Est-ce que l'on fabriquerait de belles étoffes, si personne n'avait le moyen d'en porter ? Les communistes, avec leur niveau général, ne serait que rendre tout le monde pauvre, que nous donner l'égalité de la misère. Je ne vois pas à qui ça profiterait.

Pierre. Au fait, grand-père, je n'avais pas pensé à tout ça.

Le père Thomas. Nous autres qui étions fermiers, nous sommes, par notre travail, notre bonne conduite, devenus propriétaires. Nombre de gros fabricants ont commencé par être de simples ouvriers. Combien d'hommes nés pauvres et obscurs se sont élevés par leur génie, aux premiers rangs de la société ! Avec le communisme, plus rien de pareil ; ce serait, je te le répète, la communauté de l'esclavage, de la misère et de l'abrutissement.

Pierre. C'est vrai !

Le père Thomas. Crois-moi, mon garçon, prends à mon exemple l'habitude de lire tous les jours un chapitre de l'Évangile. Là, tu trouveras des enseignements meilleurs que tous ceux de ces faiseurs de phrases qui tâchent de bouleverser la société pour pêcher en eau trouble. La sont la liberté, l'égalité, la fraternité véritables.

Pierre. Je suivrai votre conseil, grand-père. Le brailard du club a dit qu'il fallait en établir, des clubs, jusque dans les moindres villages. Qu'il ne s'avise pas de venir ici ! J'ai là un bon bâton d'épinoë.

Le père Thomas. Il suffirait de lui dire, net et ferme, qu'il fera bien de s'en aller au plus vite, qu'il n'y a rien à gagner pour lui chez nous. Si lui et ses partisans voulaient passer des paroles aux actions, ce serait alors le cas de montrer que nous avons non-seulement des bâtons, mais de bons fusils, pour défendre nos familles, notre foyer, notre religion, tout ce qui nous est cher.

Pierre. Oui, grand-père : pour ma part, je vais me faire inscrire dans la garde nationale ; quand nous nommerons nos officiers, vous me direz quels sont les plus braves gens de la commune, pour que je leur donne ma voix, et s'il s'agit de marcher, je ne serai pas absent à l'appel.

Le père Thomas. Très-bien, mon garçon ; et sois sûr que dans l'occasion, malgré mes 75 ans, je marcherais encore avec ton père et toi. Que partout chacun en fasse autant, et le socialisme, le communisme, comme il voudra s'appeler, n'aura pas même la tentation d'essayer la partie.

## EXTRAITS des derniers journaux français.

### La future présidence.

Le projet de décret relatif à la nomination du président de la république n'est pas encore voté, et voilà que déjà les candidats abondent. Chaque journal organe d'un parti ou d'un intérêt quelconque procède aux travaux de l'incubation politique avec un zèle qui serait admirable si le dévouement à la république n'apparaissait qu'au second plan de ces vives sollicitudes patriotiques. Le plus ardent, le plus chaud, le plus résolu, le plus tendre et le plus curieux pour les soucis de cette paternité factice, c'est le journal de M. de Girardin, la *Presse*.

Voici comment ce journal s'y prend pour amener à un degré de chaleur viable sa grande incubation présidentielle :

" M. Louis Bonaparte détend la situation trop fortement tendue ; il applanit les difficultés, il n'en crée pas ; il facilite les solutions dans l'avenir, il n'en complice aucune ; il n'a pas eu de commandement militaire qui doive inspirer la crainte d'un ascendant sur l'armée dont il serait tenté d'abuser. Plus la majorité qui l'éliera sera considérable, et plus elle lui rendra la tâche facile, en lui donnant la force de résister à toutes les exigences impatientes, excessives, prématurées. Ainsi, plus la pyramide est large dans sa base, et moins elle est aisée à ébranler et à renverser. Il ne saurait donc y avoir d'hésitation : toutes les classes, toutes les opinions doivent se réunir pour n'avoir qu'un seul candidat, afin que l'épreuve qui nous reste à traverser soit décisive. Or, s'il est un candidat dont le nom se prête miraculeusement, il faut le dire ; à cet accord de toutes les opinions et de toutes les classes, c'est le candidat qui s'appelle Louis-Napoléon Bonaparte.

" M. Cavaignac, c'est l'incarnation du National ;  
" M. Lamartine, c'est la modération ;  
" M. Ledru-Rollin, c'est l'indépendance ;  
" M. Thiers, c'est l'intervention ;  
" M. Bugeaud, c'est l'arbitraire ;  
" M. Louis-Napoléon, c'est l'avenir.

" C'est l'avenir ! parce que la constitution ayant décidé qu'un président de la république serait élu, il simplifie tout et n'exclut rien."

Il faut rendre à César ce qui appartient à César et à M. de Girardin ce qui lui appartient, à savoir que M. Louis-Napoléon est l'avenir. On pourrait objecter que le candidat de la *Presse* est plutôt le passé que l'avenir.

Du reste, la réclame de la *Presse* est arrivée d'une façon si brusque, si peu attendue, que le fait a donné cours à de singulières conjectures. On croit avoir maintenant la raison des attaques incessantes et acrimonieuses de M. Emile de Girardin contre le général Cavaignac.

Le *Siclé* chauffe très-fort la candidature de M. Cavaignac.

" Ce choix, dit-il, sans contredit, sera celui des hommes sensés, prévoyants, qui veulent marcher par la voie la plus droite et la plus sûre au rétablissement complet de l'ordre et à l'affermissement des institutions républicaines."

L'*Ere Nouvelle* ne cache pas ses sympathies vives pour M. Lamartine que le *Courrier français* repousse.

La *Réforme* a toutes sortes de douceurs montagnardes pour des candidatures comme celle de M. Ledru-Rollin, à défaut de Barbès et de M. Flocon, qu'elle n'ose pas ommier.

Le *Constitutionnel* est le plus réservé de tous : il cache son œuf, l'œuf d'ou doit sortir le candidat selon son cœur. Mais des indiscrets nomment M. Thiers,

— Comme on fait des candidats à la présidence avant le décret de nomination des candidats ; on fait aussi des ministres au président à venir.

Voilà pour la présidence de M. Louis-Napoléon qui n'est pas faite, un ministère tout fait : Ses partisans lui donnent comme ministres MM. Berryer, Molé et Thiers. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Berryer a pu défendre M. Louis-Napoléon accusé, protégé de sa parole Louis-Philippe métré de trahison, mais qu'il ne sera pas plus le ministre de M. Louis-Napoléon qu'il n'a été celui de Louis-Philippe. Ce sont là des commodes. Ce qu'on assure, c'est que M. Louis Bonaparte emmèlerait dernièrement M. Berryer à la campagne, et qu'il y ferait dîner avec lui l'ancien chef de la gauche dynastique.

### Travaux des Commissions.

Les représentants se sont réunis aujourd'hui dans leurs bureaux pour examiner deux projets de loi qui ont une certaine importance au point de vue financier. L'un des deux projets concerne : 1° le timbre des effets de commerce ; 2° le timbre des actions dans les compagnies et sociétés de finance, de commerce et d'industrie ; 3° enfin le timbre et l'enregistrement des polices d'assurances.

Les commissaires nommés sont MM. Girard, Préard, de Parat, Waldeck-Rousseau, Chadenet, Guin, Déréd, Emile Leroux, Davy, Kerbow, Tabbat-Motmer, Rothier et Champagnel. Les 12 bureaux nommeront demain.

— On assure que, sous peu de jours, treize nouveaux journaux doivent paraître dans les treize principales villes de France. Ces journaux auront pour mission de défendre la candidature de M. Louis Bonaparte. On assure également qu'un emprunt de 500,000 fr. a été contracté ces jours derniers à cet effet, par les soins d'un ancien banquier israélite de Paris, M. J. Les diamants d'une illustre princesse auraient servi de nantissement à ce prêt. (*Union de l'Ouest*.)

— La situation de la Banque ne s'améliore pas. Le portefeuille a diminué cette semaine de 2 millions à Paris, et de 500,000 fr. environ dans les succursales. Autre signe de la stagnation des affaires : le numéraire a augmenté de 1 million et demi à Paris.

### La garde nationale parisienne à Londres.

Les journaux anglais s'entretenaient de la visite faite à Londres par des gardes nationaux de la 11e légion. Plus de 1,000 hommes ont été reçus dans la capitale de la Grande-Bretagne. Partout leur arrivée a été accueillie par les marques de la plus vive sympathie. A Douvres, la foule se pressait sur le port pour les féliciter. Le maire lui-même était venu complimenter leur commandant, et une collation a été offerte à la députation tout entière.

A Londres, la réception n'a été ni moins cordiale ni moins franche. Le lendemain de leur arrivée, les gardes nationaux se sont rendus en corps chez l'ambassadeur de France, M. de Beaumont.

Le surlendemain, sous les ordres de leur commandant, M. Mancini, ils se sont présentés chez le lord-maire. Ce magistrat, qui avait été prévenu de leur venue, les a reçus avec la plus grande courtoisie. Plusieurs aldermen et la femme du lord-maire étaient présents à la réception. Aux paroles de reconnaissance et de cordialité que lui adressa le commandant de la députation, le lord-maire répondit

qu'il était heureux de pouvoir assurer les gardes nationaux de Paris de leur bienvenue à Londres ; que son espoir et son désir étaient que cette visite ranimât entre les deux pays les sentiments de cordialité qui y régnaient déjà ; car la paix et la tranquillité dont l'Europe a si grand besoin dépendent de la bonne intelligence de ces deux peuples. Ces paroles ont été suivies de longs applaudissements. Le commandant a ensuite exprimé au lord-maire le vœu que formait la garde nationale de pouvoir rendre, dans la capitale de la France, la gracieuse et cordiale réception qu'elle avait reçue en Angleterre. Le lord-maire a accepté cette invitation. Les Anglais qui se pressaient autour de la maison du lord-maire félicitaient les gardes nationaux de la démarche qu'ils venaient de faire près de lui, et qui leur semblait être le signe d'une amitié durable entre deux pays trop longtemps rivaux.

Par ordre de lord-maire, la libre entrée de nos monuments a été donnée aux Français. La Tour, Westminster-Abbey, le palais et la chambre des lords ont été ouverts aux gardes nationaux. Le lord-maire a surtout vivement attiré leur attention. Il leur a aussi visité le Colosseum où était exposé le panorama de Paris. A leur entrée, l'orchestre a joué les airs nationaux, et les Français ont répondu à cette marque d'attention en demandant le " *God save the Queen* " qu'ils ont écouté, la tête découverte selon l'usage respectueux des Anglais, et qu'ils ont salué par trois fois des cris de " *Vive la Reine !* "

LES GARDES NATIONALES DE PARIS A LONDRES.— Ce matin, on eût dit que Londres était occupée par quelque armée étrangère. Un grand nombre de gardes nationaux français, lanciers, chasseurs, voltigeurs et grenadiers, se promenaient dans les rues de West-End. Dans Leices-ter-Square, plus de 200 hommes s'étaient formés en détachement régulier, et ils se sont rendus à Horse-Guards, pour voir la reine des gardes. Ils sont allés ensuite visiter les casernes de Wellington, et en partant ils ont exprimé toute leur admiration pour la manière confortable dont les soldats sont traités.

Hier au soir, un des gardes nationaux a été, dans la foule rassemblée à Regent-Street, vu de sa bourse et de sa montre.

Logeant les gardes nationaux, qui ont visité la métropole, sont arrivés au débarcadère de South-Eastern, la demande de voitures et de cabriolets de toute espèce a d'abord amené une grande confusion. Il a fallu improviser des attelages de toute sorte. Une grande partie des gardes nationaux ont dû entrer en ville à pied. Les cochers demandaient aux étrangers 6 sh. de plus que la course ordinaire ; sur les portes des hôtels régnait un émoi extraordinaire et l'engagement des dialogues très-animés. La police a été obligée d'intervenir pour abaisser le ton et arrêter l'insolence et la malhonnêteté des cochers.

Dans Fleet-street, l'affluence pour voir passer les gardes nationaux était telle, que, quelques instants, la circulation était devenue impossible. On dit que ces voyageurs en uniforme ne comptent rester ici que quelques jours, afin qu'une nouvelle fournée de héros républicains puisse jouir des mêmes honneurs. (*Globe* du 24 octobre.)

— La question de la présidence est toujours l'objet des conversations, et maintenant que l'époque de l'élection va être discutée, on s'occupera plus que jamais de cette question. Déjà les partisans des divers prétendants cherchent les journaux

jusqu'à la tribune des rédacteurs. Il en est un qui, **seid de M. Lamartine**, vous attend à l'entrée de la tribune, et vous déclare que vous devez adopter son héros, que les hommes de droite surtout ne peuvent manquer d'avoir pour lui les sympathies les plus vives, et que lui seul est capable de diriger le pays. Un autre vantait l'éloquence de M. Ledru-Rollin, un troisième exalte les excellentes manières de M. Marrast, un quatrième parle des grands services de M. le général Cavaignac, et là ne s'arrête point la liste; on annonce plus de quarante prétendants à la présidence! Quarante! Il y en aura cent peut-être, et plus encore si, comme on l'assure, un grand nombre de candidats veulent modestement se porter eux-mêmes dans le cas où l'on ne songerait pas à eux. Qui sait? parmi nos représentants nègres, nous en verrons un sans doute qui, déjà enivré du titre de représentant, voudra aller au devant des vœux de M. Isambert, et sauver sa nouvelle patrie. Aurons-nous le président Mazulie ou le président Mathieu Louisy? Quel magnifique résultat pour les humanitaires! Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on n'aura jamais vu plus de prétendants que depuis qu'on a supprimé la royauté! la présidence c'est la royauté à temps et à la concurrence.

(Opinion.)

**Chronique Religieuse.**

Nous croyons pouvoir assurer que Mgr l'évêque nommé de Troyes, M. Cour, partage les sentiments de l'archevêque actuel de Paris au sujet des changements disciplinaires que réclame la situation des prêtres deservants.

On mande de Lorient: "Depuis quelque temps on remarque dans nos cérémonies religieuses un ecclésiastique noir. C'est le prince de Walo [Sénégal]. Ce jeune homme suit depuis quatre ans les cours du collège de Saint-Louis, à Paris. Bien que par la mort de son aïeul et de son père il soit devenu roi dès l'âge de neuf ans, il a renoncé à sa haute position, et a nommé successivement une tante et sa mère régentes. Sa seule ambition est d'entrer dans les ordres et de se consacrer ensuite à la régénération politique et sociale de son peuple.

Nous apprenons de Vurzburg (Bavière) que le 21 octobre plusieurs archevêques et évêques venaient d'y arriver, pour prendre part au concile auquel tout l'épiscopat d'Allemagne est convié. Ce sont les archevêques de Cologne, de Munich, de Bamberg; les évêques de Culm, d'Osabruck, de Munster, d'Augbourg et d'Elchstadt. Ceux de Passau, de Mayence et de Breslau sont retenus dans leurs diocèses par le mauvais état de leur santé. L'évêque de Mayence a chargé M. de Lennig, chanoine capitulaire de la cathédrale, de le représenter près du concile, et l'on ne doute pas que d'autres évêques, qui seraient également empêchés, n'y en soient des délégués commissionnés pour aller à leur place.

**Suisse**—La commission nommée par Mgr l'évêque de Fribourg pour amener à bonne fin le différend qui existe entre le prélat et le conseil d'Etat n'a point réussi dans ses négociations. Les choses sont plus envenimées que jamais. Le conseil d'Etat vient d'adresser à Mgr l'évêque de Fribourg une lettre vraiment incroyable, et dont les prétentions sont aussi absurdes qu'odieuses. Quelques lignes de cette lettre suffiront pour en faire connaître l'esprit:

"Vous parlez et vous prêchez d'une religion en danger, disent messieurs du conseil; en vérité, depuis l'existence du canton de Fribourg, la religion n'a pas eu d'ennemis plus ardents que deux évêques ambitieux, feu Stranbino, votre prédécesseur d'odieuse mémoire, et vous. Dans vos mains, elle a été abaissée à un vil instrument de politique, de passions haineuses, de fanatisme et de persécution.

"C'EN EST ASSEZ. En notre qualité de protecteurs nés de la religion de nos pères, appelés à la conserver intacte dans le peuple fribourgeois et à garantir la liberté du culte catholique, nous venons encore solliciter la fin de tous ces attentats à la tranquillité publique.

"En vertu des dispositions de la constitution, loi suprême du pays, nous vous sommons:

"De vous soumettre sans restriction à

arrive au saint pontife de Fribourg, il trouvera dans sa conscience et dans l'admiration de l'Eglise une ample compensation aux outrages dont on l'abreuve.

—La feuille de Genève n'était que trop bien renseignée. Le conseil d'Etat de Fribourg ne s'est pas contenté de l'insulte envers l'évêque de ce diocèse, il y a joint la tyrannie la plus révoltante; on en pourra juger par la lettre suivante, que nous empruntons à un journal du soir:

"Genève, le 26 octobre 1848.  
"Ce matin, 25 octobre, à deux heures de la nuit, Sa grandeur Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, a été enlevé de l'évêché à Fribourg et conduit à Lausanne où il était encore à deux heures de l'après-midi.

"On lui a refusé d'emmener son secrétaire et même son valet de chambre. On ne lui a pas même laissé le temps de prendre quelques effets. Il a quitté Fribourg en costume d'évêque, portant sur sa poitrine sa croix pastorale.

"Quelle prison va recevoir ce magnanime et généreux défenseur de la foi.

"Les persécutions recommencent en Suisse. L'heure du triomphe approche."

—La question des collèges mixtes d'Irlande vient d'avoir enfin une solution. Nous ferons connaître prochainement le résultat de la sacrée congrégation de la Propagande revêtu de l'approbation de Pie IX. On y déclare insuffisantes pour les catholiques les garanties offertes par le ministère anglais.

**Annales nouvelles de ce Jour.**

Institut Canadien de Québec.

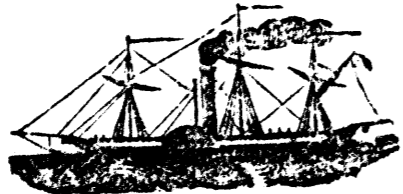
**L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.**



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 27 NOVEMBRE 1848.

**Arrivée du Cambria.**



**NOUVELLES D'EUROPE.**

JUSQU'AU 11 NOVEMBRE

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'Irlande est tranquille, sauf une guerre incessante entre les propriétaires et leurs fermiers dans certains comtés. On disait qu'on avait fait une tentative pour faire évader Smith O'Brien.

En France, les fonds publics sont extrêmement bas par suite des apparences sinistres qu'offrent les affaires et la crise prochaine de l'élection du Président. La lutte pour la présidence sera entre Cavaignac et Louis Napoléon. 150,000 hommes de la ligne seront présents à la proclamation de la constitution à Paris.

Les nouvelles de Vienne jusqu'au 4 novembre, nous apprennent la prise de Vienne par les troupes impériales, le 1er, après un siège de huit jours. Il y a eu un grand nombre de morts et destruction immense de propriétés. Les Hongrois ont été battus par les Autrichiens après un combat sanglant.

Le 3, la diète s'est dissoute. Tout est confusion dans le nord de l'Italie.

Des troubles ont eu lieu à Berlin le 21 octobre.

Les Croates ont été battus par les Italiens, le 27 octobre.

Une bataille aurait eu lieu entre les Piémontais et les Autrichiens près de Placenza; ces derniers auraient été défaits et forcés de reculer jusqu'à Padoue.

Une sédition aurait eu lieu à Civitta Vecchia, le 25 parmi les galériens, et réprimée. Le ministre de Sardaigne a déclaré que le

veur de la patriotique cause de la colonisation des Townships, a bien mérité du pays dont les habitants conserveront toujours le souvenir de ce qu'il a fait pour eux.

Nous apprenons avec un vif plaisir que les Jésuites de Montréal ont ouvert leurs classes. Nous félicitons nos compatriotes sur l'avantage qu'ils ont de posséder un corps d'instituteurs ainsi éclairés et aussi habiles à former la jeunesse que les membres de la Compagnie de Jésus.

Les citoyens du faubourg St. Jean ont dû apprendre avec plaisir que la messe se dira au printemps dans l'église ST. JEAN-BAPTISTE. On fait un appel à la générosité des citoyens aisés de Québec pour l'achat des ornements indispensables au service de cette nouvelle église.

Le père de Vico doit, dit-on, visiter de nouveau le Canada.

Nous avons oublié dans notre dernier numéro d'accuser réception du Journal d'Agriculture, en langue française, pour le mois de Novembre. Nous voyons avec peine que ce journal ne rencontre pas tout l'encouragement qu'il mérite. Nous faisons appel aux personnes influentes de nos campagnes, en faveur de cette utile publication.

**Incendie.**—Samedi soir, le feu a consumé une maison et un étable qui appartenait à l'hôpital des Aliénés, à Beauport. La compagnie des pompiers, No. 1, s'est rendue sur les lieux avec sa pompe, ainsi que les sapeurs-pompiers. Sept vaches ont péri dans cet incendie. On ne sait pas comment le feu a originé.

Nous voyons par l'Echo des Campagnes de jeudi dernier, que l'église de St. Gabriel de Brandon vient d'être la proie des flammes et qu'on n'a rien pu sauver, pas même les vases sacrés. Les habitants ne se laissent pourtant pas décourager et s'occupent de reconstruire leur église au plus vite.

Le feu a été occasionné par le tuyau du poêle de la sacristie.

Samedi, dans la descente du steamer Québec, un homme qui venait de recevoir une somme de £400 pour la construction d'un pont, est disparu mystérieusement pendant la nuit. On ne sait ce qu'il est devenu.

Parmi les officiers tués dans la guerre du 12 septembre livrée par les Anglais dans les Indes, se trouve G. S. Montzambert, major du 10e régiment des fantassins. M. Montzambert est de cette ville.

Un homme, du nom de Pétrin, vient de mourir à Sorel, par suite d'une chute de voiture. C'est un nouveau nom à ajouter aux malheureuses et trop nombreuses victimes de l'intempérance.

**Aux Correspondants.**—L'écrit signé Un Electeur ne peut, à cause des personnalités qu'il contient contre quelques membres de la législature, trouver place dans nos colonnes. Nous pensons qu'au fond, Un Electeur apprécie à leur juste valeur les sentiments des représentants qu'il attaque; mais cependant, nous ne pouvons donner publicité à son écrit.

**BILL.**

Pour amender les lois en force pour l'encouragement de la marine et de la navigation anglaises.

ATTENDU qu'il est expédient d'amender les Lois maintenant en force pour l'encouragement de la marine et de la Navigation Anglaise; Qu'il soit statué, par la Très Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement des seigneurs spirituels et temporels, et des Communes, assemblés en parlement, et par l'autorité d'iceux, qu'à compter de et après le premier janvier 1849, les Actes et parties d'Actes suivants soient rappelés, savoir; (suit la citation des actes rappelés.)

Et qu'il soit statué. Que le transport côtier tant des marchandises que des passagers ne pourra se faire d'une partie du Royaume-Uni à une autre, ou du Royaume-

Amérique, autres que les possessions de la Compagnie des Indes Orientales à une autre partie de la même possession, excepté dans des vaisseaux anglais.

Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que si la législature ou l'autorité législative propre d'aucune possession anglaise passe un acte ou fait une ordonnance qui autorise ou permet le transport des marchandises ou passagers d'une partie de la dite possession à une autre partie d'icelle dans d'autres vaisseaux que des vaisseaux anglais, ou si les législatures de deux ou plusieurs possessions passent des actes ou ordonnances à la fin de mettre le commerce qui se fait entre elles, en ce qui regarde les vaisseaux qui doivent servir à icelui, sur un pied différent de celui sur lequel le place cet Acte, et transmet les dits Actes dans la manière convenable au secrétaire d'état, afin qu'ils soient soumis à Sa Majesté, et s'il plaît à S. M. d'approuver les dits Actes ou ordonnances; alors et dans de pareils cas il sera loisible à S. M. d'émettre un ordre en Conseil leur donnant sa sanction royale, et sur la proclamation de telle sanction dans la Colonie, les dits Actes et ordonnances seront mis force, excepté en autant qu'il y sera pourvu autrement ou qu'il pourrait être autrement ordonné par le dit ordre en Conseil, nonobstant toutes choses contenues au présent Acte à ce contraires.

Et qu'il soit statué. Qu'aucun vaisseau ne sera reconnu être vaisseau anglais à moins qu'il n'ait été dûment enregistré et équipé (navigable) comme tel; et que tout vaisseau anglais enregistré (tant que l'enregistrement du dit vaisseau sera en force ou le certificat du dit enregistrement gardé pour l'usage du dit vaisseau) sera monté, durant tout le temps de tout voyage (soit avec une cargaison ou en lest) dans toutes les parties du monde, par un patron qui soit sujet anglais, et par un équipage dont les trois quarts au moins soient des marins anglais; et si tel vaisseau est employé à un voyage côtier d'une partie du Royaume-Uni à une autre ou à un voyage entre le Royaume-Uni et les Iles de Guernsey, Jersey, Aldorney, Sark ou Man, ou d'une des dites îles à une autre d'elles, ou d'une partie de l'une d'elles à une autre d'elles, ou est employé à la pêche sur les côtes du Royaume-Uni ou d'aucune des dites îles; alors tout l'équipage devra être composé de marins anglais; pourvu toujours, que tout vaisseau [excepté les vaisseaux qui doivent être entièrement montés par des marins anglais] qui sera monté par un marin anglais pour chaque vingt tonneaux de jaugeage du dit vaisseau, sera considéré comme dûment monté, quoique la chambre des autres marins puisse excéder le quart de tout l'équipage; pourvu aussi, que si la proportion requise de marins anglais ne peut être obtenue dans aucun port étranger, de la compagnie des Indes Orientales, pour l'équipement d'un vaisseau anglais, ou si telle proportion se trouve détraite durant le voyage par aucune circonstance inévitable, et si le patron du dit vaisseau démontre la vérité de tels faits à la satisfaction du collecteur des Douanes à aucun port anglais, ou d'aucune personne autorisée dans aucune autre partie du monde à s'enquérir de l'équipement de tel vaisseau, le dit vaisseau sera réputé dûment équipé.

Et qu'il soit statué. Qu'aucune autre personne ne sera reconnue être Marin Anglais, ou dûment qualifiée à être Patron d'un vaisseau anglais, que les personnes de l'une des classes suivantes savoir: Les sujets Anglais de naissance, ou les personnes naturalisées tels par ou en vertu d'aucun Acte du Parlement, ou par ou en vertu d'aucun Acte ou Ordonnance de la Législature ou de l'autorité Législative propre de l'une des possessions Anglaises, ou d'aucune colonie naturalisée par des

quise par la dite proclamation, sera réputé dûment équipé, tant que la Proclamation demeurera en force.

Et qu'il soit statué. Que dans le cas où il apparaîtrait à S. M. que les vaisseaux Anglais sont sujets dans aucun pays étranger à aucunes prohibitions ou restrictions relativement aux voyages dans lesquels ils peuvent s'engager, ou relativement aux articles qu'ils peuvent importer dans le pays ou exporter d'icelui, il sera loisible à S. M., si elle le juge à propos, par un Ordre en Conseil, d'imposer telles prohibitions et restrictions sur les vaisseaux de tel pays étranger, soit relativement aux voyages qu'ils peuvent entreprendre de ou à aucune partie du Royaume-Uni, ou d'aucune possession Anglaise dans aucune partie du monde, ou relativement aux articles qu'ils peuvent importer dans aucune partie d'iceux ou exporter d'aucune partie d'iceux, comme S. M. peut le juger convenable, de manière à placer les vaisseaux de tel pays sur un pied à peu près semblable dans les Ports Anglais à celui sur lequel les vaisseaux Anglais seraient placés dans les ports de tel pays.

Et qu'il soit statué. Que dans le cas où il apparaîtrait à S. M. que les vaisseaux Anglais sont, soit directement soit indirectement, sujets, dans aucun pays étranger, à aucuns droits ou charges d'aucune sorte ou espèce quelconque, dont les vaisseaux nationaux de tel pays sont exempts, ou qu'aucuns droits sont imposés sur des articles importés ou exportés dans les vaisseaux Anglais, qui ne sont pas également imposés sur des articles semblables importés ou exportés dans les vaisseaux nationaux, ou qu'aucune préférence quelconque est faite, soit directement soit indirectement, pour des articles importés ou exportés sur les vaisseaux nationaux, qui n'est pas faite pour les mêmes articles importés ou exportés dans les vaisseaux Anglais, ou que le commerce et la navigation Anglaises ne sont pas placés par tel pays sur un pied aussi avantageux que le commerce et la navigation de la nation la plus favorisée; et dans aucun tel cas, il sera loisible à S. M. [si elle le trouve à propos], par un ordre en conseil, d'imposer tels droits de tonnage sur les vaisseaux de telle nation entrant dans les ports ou quittant les ports du Royaume-Uni, ou d'aucune possession Anglaise dans aucune partie du monde, ou tel droit en droits sur toutes marchandises, ou sur certaines sortes spécifiées de marchandises, importées dans les vaisseaux de telle nation, en autant que cela peut paraître à S. M. contre-balancer justement les désavantages auxquels est soumis le commerce ou la navigation Anglaise comme susdit.

Et qu'il soit statué. Que dans tout tel ordre en conseil S. M. spécifiera quels vaisseaux doivent être considérés comme vaisseaux du pays ou des pays auxquels s'applique tel ordre; et tous vaisseaux étant conformes à la description contenue dans tel ordre, seront réputés vaisseaux de tel pays ou pays pour les fins de tel ordre.

Et qu'il soit statué. Que tout tel Ordre en Conseil comme susdit sera, dans l'espace de quinze jours après son émission, publiée deux fois dans la "Gazette de Londres," et qu'une copie d'icelui sera déposée devant les deux Chambres du Parlement dans les six semaines qui en suivront l'émission, si le Parlement est alors en session, et dans le cas contraire, dans les six semaines après le commencement de la prochaine session du Parlement.

Et qu'il soit statué. Que si aucunes marchandises sont importées, exportées ou transportées par cabotage, en contravention à cet Acte, toutes telles marchandises seront confiscées, et le Patron du vais-

seau sera déclaré coupable, et sera puni comme d'habitude.

du présent Acte seront défrayées à même les Droits consolidés des Douanes.

Et qu'il soit statué. Que toutes personnes naturalisées par aucun Acte ou Ordonnance de la Législature ou de l'autorité législative propre d'aucune des possessions anglaises de l'Asie, Afrique ou Amérique, et toutes personnes autorisées par et en vertu d'aucun tel Acte ou Ordonnance à avoir des parts dans la marine anglaise, seront réputées, en prêtant serment d'allégeance à S. M., ses Héritiers et successeurs, être duement qualifiées à être armateurs ou co-armateurs de vaisseaux anglais enregistrés, nonobstant aucunes choses contenues dans le dit Acte précité pour l'enregistrement des vaisseaux anglais à ce contraire en aucune manière.

Et qu'il soit statué. Que la déclaration suivante sera substituée à celle requise, par le dit Acte, de l'armateur ou des armateurs d'aucun vaisseau avant l'enregistrement d'icelui: (suit la déclaration.)

Et qu'il soit statué. Que bien, par le dit Acte précité pour l'enregistrement des vaisseaux Anglais, il soit statué que, dans le cas qu'aucun vaisseau, qui n'est pas dûment enregistré, exerce aucun des privilèges d'un vaisseau anglais, tel vaisseau sera confisqué, néanmoins tous bateaux ou vaisseaux qui jaugeront moins de cinquante tonneaux, et qui seront entièrement montés et équipés par des sujets Anglais, quoiqu'ils ne soient pas enregistrés comme vaisseaux Anglais, seront réputés être vaisseaux Anglais dans toute navigation sur les rivières et le long des côtes du Royaume-Uni ou des possessions Anglaises d'outre-mer, et ne pourront naviguer sur la mer, excepté dans les limites des gouvernements respectifs des Colonies dans lesquelles les armateurs actifs de tels vaisseaux résident respectivement; et que tous bateaux ou vaisseaux entièrement montés et équipés par des sujets anglais et qui ne jaugeront pas plus de trente tonneaux, qui n'auront pas un pont entier ou fixe, et seront employés uniquement à la pêche sur les côtes et rives de Terre-Neuve, et des lieux adjacents, ou sur les côtes et rives des provinces de Canada, Nouvelle Ecosse ou Nouveau Brunswick, adjacentes au golfe du fleuve St. Laurent, ou au Nord du Cap de Carro, ou des lies dans les limites d'icelles, ou au commerce côtier dans les dites limites, seront réputés être bateaux ou vaisseaux anglais, quoique non enregistrés, tous le temps que tels bateaux ou vaisseaux ne seront qu'ainsi employés.

Et qu'il soit statué. Qu'aucune des clauses contenues au présent Acte ne sera interprétée en aucune manière comme changeant ou rappelant un Acte de la 37e George III, et intitulé: "Acte pour régler le Commerce entre les Possessions Anglaises dans l'Inde et les vaisseaux des nations en Amitié avec S. M." ou comme rappelant ou changeant un Acte passé dans la session du Parlement tenue dans les 1e et 4e années du règne de Sa présente Majesté, et intitulé: Acte ultérieur pour régler le Commerce des vaisseaux construits et commercant dans les limites de la Charte de la Compagnie des Indes Orientales.

Et qu'il soit statué. Que cet Acte commencera à être opération le premier jour de Janvier, 1849.

Et qu'il soit statué. Que cet Acte pourra être amendé ou appelé par aucun Acte qui pourrait être passé dans la présente session du Parlement.

(Mélanges.)

Correspondance.

Messire B... St-François, Isled'Orléans 1er. 2d. semestre. M. St. Charles.—6 mois, journaux expédiés. L. Isidoro B... Daschambault, Lettre reçue.—2d. semestre. P. G. Rivière du Loup.—Lettre reçue. Journaux expédiés pour les 5 abonnés. F... écr. St. Denis.—6 mois; journaux expéd. à. Votre abonnement date du 15 Nov. L. M... écr. Ste. Marie.—12 mois, journaux expédiés. Messire P... Montréal.—6 mois, journaux expédiés. B. F... Ste Anne.—Lettre et argent reçus (5 piastres); journaux expédiés pour les 4 abonnés. Comme vous, nous attribuons cet encouragement à la modicité du prix d'abonnement.—Merci de vos efforts pour nous.

ACTES OFFICIELS.

COMMISSAIRES DE PETITES CAUSES. Ste. Arène de Kakoua.—MM. Alexis Morin, Elic Martin, Louis Demeule St. Antoine de l'Isle aux Grues, MM.

Antoine Lavoie et Gatien Lachonie, pour être conseillers municipaux de la dite paroisse.

Débetures Provinciales.

Bureau du Receveur-Général, 24 Novembre 1848. Montant des Débetures Provinciales payables avec intérêt sous 12 mois de leur date, à 0 par 100. Montant déjà émis, £177,100 0 0 Do pour la semaine expirée ce jour..... 3,167 10 0 TOTAL: £180,267 10 0 Reçues en paiement de droits depuis le 17 juillet 1848, 99,815 0 0 Montant en circulation £80,452 0 0 L. M. VIGER, Rec.-Gén.

Certifié, (Signé) Jos. CARY, Dép. Insp.-Géné.

Institut Canadien DE QUÉBEC.

INAUGURATION des cours de lectures que cette institution doit offrir au public dans le cours de cet hiver. Il sera prononcé, SAMEDI, le 2 de Décembre prochain, en la salle des séances de l'ancienne Chambre d'Assemblée, Hôtel du Parlement, à SEPT HEURES ET DEMIE précises P. M., UN DISCOURS D'INAUGURATION, PAR MARG-AURELE FLAMONDON, EGR. Président de l'Institut. Les membres de l'Institut et le public en général sont respectueusement invités à y assister. Les portes seront ouvertes à SEPT heures. Par ordre du Comité, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste, I. C. Q. Québec, 24 novembre 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

L'ÉLECTION des officiers de cette société pour le prochain semestre, aura lieu MARDI, le 29 du courant, à SIX heures et demie précises, à l'école de M. Chs. Dion, rue St. Vallier. Les membres sont priés de s'y trouver. Jour des séances: Tous les MARDIS. Par ordre, J. B. MARTEL, Sect. S. D. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC.

Les séances régulières de Discussion recommenceront Mercredi prochain, le 29 courant, à 7 heures du soir. Comptant sur la bienveillance des messieurs auxquels il s'est adressé, l'Institut espère pouvoir entretenir ses membres et les citoyens de cette ville de "Lectures et de Cours" réguliers pendant les longues soirées de l'hiver. Par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Arch. I. C. Q. Québec, 24 novembre, 1848.

SOCIÉTÉ DE DISCUSSION DE QUÉBEC.

Les membres sont informés que les séances hebdomadaires de cette société s'ouvriront MARDI prochain, le 21 du courant, à six heures et demie précises, dans l'école de M. Chs. Dion, rue St. Vallier, et qu'elles auront lieu régulièrement tous les MARDIS, au même lieu et à la même heure. J. B. MARTEL, Secrétaire, S. D. Q. Québec, 20 novembre, 1848.

Hardes faites, &c.

Rue P. V. BOUCHARD, Rue Sous-le-fort QUÉBEC. Sous-le-fort Basse-Ville, Basse-Ville. OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDES FAITES, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc. —Aussi.— Un assortiment varié de draps fins et superfins pour redingottes et pour manteaux, casimires; papiers de vestes, casques, casquettes en pelletteries gants, mitaines, etc.

VINS & CHAMPAGNE.

LES SOUSSIGNÉS VIENNENT de recevoir tria Bordeaux et New-York, SOIXANTE PANIERS Vins de la Champagne, de la célèbre maison B. & S. IRROY, Mareuil-sur-Ay, département de la Marne, comprennent les espèces suivantes: MONTHELON, VILLEDOMMANGE, MAREUIL, VERZENAY, SILLERY, GRAND MOUSSEUX. —Aussi.— MEDOC, ST. ESTAFÉ et ST. JULIEN. J. & O. Crémazie, 12, Rue la Fabrique. Québec, 17 novembre, 1848.

ALEXANDRE LANGOINARD dit SANCERRE.

TERRE, quitta la Rivière-Ouelle, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, urdites renseignements intéressants du soussigné, à la Rivière-Ouelle. C. H. TETU, 20 septembre 1848.

Librairie Instruments Imagerie Papeterie En Gros et en Détail. de Musique. Religieuse, Historique et Profane. En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE, Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. 12 Rue la Fabrique, Haute-Ville, QUÉBEC.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chasles, 1 vol. in-12. 6s-6d. ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12, 6s-6d. L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Charvannes, in-8vo. 5s-6d. CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todièrre, in-8vo. 5s-6d. HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-8vo. 11s. DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourassé, in-8vo. 5s-6d. ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-8vo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s. CERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-8vo., richement reliés, illustrés par Grandville. 20s. BUFFON. Œuvres choisies, in-8vo. illustrées, par Werner. 10s. COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vo. 10s. LETTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12, 6s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12, 5s. HUGO. H n d'Islande, in-12, 6s-6d. ALEX. DUMAS, Œuvres et France, in-12, 6s-6d. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12, 35s. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12, 25s. LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-vo. doré sur tranches, 35s. HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12, 12s-6d. De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12, 6s-6d. COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 8s-9d. BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de bien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s. SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12, 3s-9d. HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12, 6s-6d. EYRIÈS. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12, 10s. HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henrion, 13 vols. in-8vo. 10s. —Aussi.—

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie, Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES à OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes sub-headers like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'En Papier maché, Albatre, etc.', 'En bois de Rose, ETC., ETC.', 'En Gros et en Détail, ETC.'

COMITE DE SECOURS.

TOUTES personnes tenant des billets pour PREMIUM, sont par le présent informées, qu'à défaut par elles de se conformer aux conditions contenues, es-dits billets d'ici au PREMIER DECEMBRE prochain, iceux dits billets seront nuls et de nul effet. L. G. BAILLARGE, Président. OI. ROBITAILLE, Secrétaire. Québec, 30 octobre, 1848.

BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC.

Bureau du receveur général, Montréal, 16 octobre 1848. LES possesseurs des BONS DES INCENDIES DE QUÉBEC sont par le présent notifiés que les six mois d'intérêt respectif sur ces bons deviennent dus le 20 Octobre courant et le premier décembre prochain, et qu'ils seront payables soit à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord à Québec, (pendant les deux mois à compter de chacune des dates susdites), soit à ce Bureau comme il conviendra aux porteurs de ces bons. J. M. VIGER, Receveur Général.

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie crüe, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois. Bains Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin. Broses à Laine, françaises. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No 12. Québec, 28 juin 1848.

BUREAU DU PRET AUX INCENDIES.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848. VIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre par cent sur les débetures du Gouvernement livrés aux Incendies, le 1er Décembre 1847, écherra le 1er Décembre prochain. Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, sur quoi le Cassier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retiendront l'autre jusqu'à ce que leurs reçus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général. FELIX GLACKEMEYER.

ETOFFE DU PAYS,

Manufacture de Cobourg, H.-C. LES soussignés, ayant contracté avec la grande manufacture de Cobourg, (H.-C.) pour toute l'étoffe que cet établissement manufacturera cet automne, préviennent leurs pratiqués et le public, qu'ils ont en main un assortiment très considérable de cette étoffe, de toutes les couleurs et de toutes les qualités, et qu'ils la vendent en gros et en détail à des prix très-réduits. En outre leur assortiment général de draps, casimires, patrons de veste, etc., etc., etc. Aussi, 39 quarts d'aloze, de la meilleure qualité. A. HAMEL ET FRERE, Québec, 10 novembre 1848.

de Berthier. DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux Éléves, sous des Clercs de St. Viateur. On y enseignera sur un plan très-méthodique les matières suivantes: La doctrine chrétienne, la lecture française et anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci renferme l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., la géographie, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre, le dessin linéaire, la tenue des livres, le tout dans les deux langues. L'exigence du local ne permet pas, pour cette année, d'enseigner plus de 6 heures d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province. CONDITIONS: Logement et enseignement 5s. par mois, car tous les élèves étrangers à la paroisse, coucheront à l'Académie. Enseignement 2s. 6d. PROFESSEURS: A. Fayard, catéchiste formé, directeur. L. G. Langlois, catéchistes mineurs. L. Vadeboncoeur, J. Gardener, professeur d'Anglais. N. B. Cet établissement est sous la surveillance et le patronage du révé. Messire Gagnon, archiprêtre et curé de la dite paroisse. Berthier, 8 novembre 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Mr. Molt

est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

Dr. GIROUX, APOTHAICIRE,

à transporté son établissement au No. 2, Rue La Fabrique. vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux à-vapeur le QUÉBEC et le JOHN LA MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTRÉAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15s. sur le pont, 5s. Québec, 26 mai. 1848. J. WILSON

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau en l'étude de Mre. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'Ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M. à cinq heures. J. B. A. CHARTIER, Secrétaire. Québec, 17 juillet 1848.

PROMAGE DE CRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Elconore de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité. J. & O. CREMAZIE, Rue la Fabrique, No. Québec, 16 juin 1848.

ASSORTIMENT NOUVEAU ET ÉTENDU DE Marchandises d'automne et d'Hiver.

IMMENSE REDUCTION DANS LES PRIX. VENDANT POSITIVEMENT AU PRIX COUTANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT.

B. MEEHAN,

NO. 5, RUE ST. JEAN.

REÇOIT actuellement son Fond d'Automne de Marchandises de Londres, d'Ecosse et de Manchester, consistant en un Assortiment étendu de draps de Flûte, Tweed, Dastings, patrons de Vestes, Flanelles, Tartans, Châles de Tartan, Drap d'Orléans, Cobourgs, Mérois français et anglais, Poil de chevre, Lainages, Gants, Indiennes, Coton jaune, Shirts blancs et colorés, Rubans, Lacets, etc., etc. —Aussi.— Il a acheté un Fond de Banqueroute des Marchandises les plus nouvelles et les plus recherchées, comprenant un Assortiment des plus variés et des meilleurs de Marchandises de goût qu'on puisse trouver dans la ville, le tout devant être vendu à un prix beaucoup moindre que le prix coûtant. Québec 20 Septembre.

